Réfugiés et demandeurs d’asile, en Europe et dans le monde

lundi 20 juin 2011

Sommaire de cet article

- HCR : les pays en développement accueillent 80% des réfugiés du monde
- HCR : La prochaine présidence européenne doit garantir l’accès à la protection
- Le rapport annuel du HCR révèle que 42 millions de personnes sont déracinées dans le monde
- Il faut renforcer l’arsenal de protection des civils en période de conflit armé, selon le (...)

HCR : les pays en développement accueillent 80% des réfugiés du monde

Communiqué de l’ONU, 20 juin 2011

NEW YORK (Xinhua) - A l’occasion de la Journée mondiale des réfugiés, le secrétaire général de l’ONU, Ban Ki-moon, a rappelé lundi que ce sont les pays en développement qui abritent 80% des réfugiés alors que les discours les plus virulents à l’égard de ces populations s’entendent surtout dans les pays les plus riches.

"*La charge que représentent les déplacés dans le monde est particulièrement mal répartie. Les pays pauvres en accueillent beaucoup plus que les pays riches. Si c’est dans les pays industrialisés que le discours anti-réfugiés est le plus bruyant, il n’empêche que ce sont les pays en développement qui abritent 80% des réfugiés. Cette situation ne peut pas rester sans solution équitable*", a déclaré Ban Ki-moon dans un message adressé à l’occasion de cette Journée.

"*La Convention sur les réfugiés de 1951 à 60 ans cette année. Il y a 60 ans également qu’a été créé le Haut-commissariat pour les réfugiés, qui est l’organisme spécialisé des Nations Unies. Dans toutes les années écoulées depuis, il n’est pas devenu moins pressant ni plus facile de secourir les réfugiés et les déplacés du monde entier*", a-t-il ajouté.

Le chef de l’ONU a rappelé que les conflits qui se prolongent et l’instabilité croissante dans des pays comme la Somalie, l’Iraq ou l’Afghanistan ainsi que les crises qui se développent en Afrique du Nord et au Moyen-Orient sont parmi les facteurs "*qui expliquent pourquoi la population réfugiée représente actuellement 44 millions de personnes dans le monde*".

"*En cette Journée mondiale, nous devrions tous, partout dans le monde, avoir une pensée pour ces millions d’enfants, de femmes et d’hommes qui ont été évincés et dont la vie est en danger alors que, le plus souvent, ils ne veulent que rentrer chez eux ou commencer une vie nouvelle. Ne perdons jamais de vue l’humanité que nous avons en commun*", a-t-il conclu.

Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a publié lundi un rapport sur les tendances mondiales en 2010 qui révèle un profond déséquilibre dans le soutien international accordé aux personnes déracinées dans le monde. Les pays en développement accueillent les quatre cinquièmes des réfugiés, à une période où l'hostilité à l'égard des réfugiés s'accroît dans de nombreux pays industrialisés.

Le rapport du HCR sur les tendances mondiales en 2010 montre que de nombreux pays parmi les plus pauvres au monde abritent de vastes populations réfugiées, aussi bien en valeur absolue que par rapport à la taille de leur économie. Le Pakistan, la République islamique d'Iran et la République arabe syrienne comptent les plus fortes populations réfugiées avec respectivement 1,9 million, 1,07 million et 1,005 million. Le Pakistan en supporte également les plus lourdes répercussions économiques avec 710 réfugiés pour un dollar de son Produit intérieur brut (PIB) par habitant (en parité de pouvoir d'achat), suivi de la République démocratique du Congo (RDC) et du Kenya avec respectivement 475 et 247 réfugiés. En comparaison, l'Allemagne, le pays industrialisé qui accueille la plus importante population réfugiée (594.000 personnes), héberge 17 réfugiés pour un dollar de son PIB par habitant. Il y a 60 ans, lors de la création du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le nombre de réfugiés bénéficiaires était de 2,1 millions d'Européens, alors déracinés par la Seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, le HCR travaille dans plus de 120 pays, au bénéfice de personnes forcées de fuir à l'étranger, mais également à l'intérieur des frontières de leur propre pays.

Le rapport du HCR montre aussi que 43,7 millions de personnes sont déracinées à travers le monde, soit à peu près l'ensemble de la population de la Colombie ou de la République de Corée, ou encore de la Scandinavie et du Sri Lanka à la fois. Sur ce total, on dénombre 15,4 millions de réfugiés (dont 10,55 millions sont pris en charge par le HCR et 4,82 millions sont enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)), 27,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur même de leur propre pays par les conflits et près de 850.000 demandeurs d'asile, dont près d'un cinquième d'entre eux se trouvent en Afrique du Sud.

Il est particulièrement alarmant de noter le nombre de 15.500 demandes d'asile déposées par des mineurs non accompagnés et des enfants séparés de leur famille, pour la plupart des Somaliens et des Afghans. Le rapport ne couvre pas les déplacements de population qui se sont produits en 2011 depuis la Libye et la Côte d'Ivoire.

"*Dans notre monde d'aujourd'hui, il est préoccupant d'observer les idées fausses sur les mouvements de réfugiés et le paradigme de la protection internationale*", a déclaré lundi le chef du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, dans un communiqué.

"*Les craintes d'afflux supposé de réfugiés dans les pays industrialisés sont très exagérées ou associées à tort avec des problèmes relatifs à la migration. En attendant, ce sont les pays les plus pauvres qui doivent supporter le plus lourd fardeau*", a-t- il ajouté.

En 2010, et pour les réfugiés relevant de la compétence du HCR, 7,2 millions de personnes se trouvaient dans cette situation, soit plus que jamais depuis 2001. Parallèlement, seulement 197.600 personnes ont pu rentrer chez elles. C'est le nombre le plus faible depuis 1990.

"*Un seul réfugié privé d'espoir, c'est déjà trop. Le monde se soustrait à ses obligations envers ces personnes, en les laissant attendre la fin de l'instabilité déchirant leur pays et en leur demandant de mettre indéfiniment leur vie entre parenthèses. Les pays en développement ne peuvent pas continuer à supporter seuls cette charge et le monde industrialisé doit corriger ce déséquilibre*", a martelé António Guterres.

"*Il faut accroître les quotas de places de réinstallation. Nous avons besoin d'initiatives de paix accélérées pour les conflits prolongés, afin que les réfugiés puissent rentrer chez eux*", a-t- il ajouté.

Contrairement au faible niveau de retours de réfugiés l'an dernier, la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, que l'on appelle les déplacés internes, a connu une évolution. En 2010, plus de 2,9 millions de déplacés internes ont regagné leur foyer dans des pays comme le Pakistan, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Kirghizistan. Néanmoins, même avec ce niveau de retours, le nombre global de 27, 5 millions de déplacés internes était le plus élevé depuis 10 ans.

Un autre groupe, plus difficile à quantifier et qui relève de la compétence du HCR, est celui des apatrides, c'est-à-dire des personnes qui ne bénéficient pas du filet de sécurité que constitue la nationalité. Le nombre de pays faisant état de populations apatrides a augmenté régulièrement depuis 2004, mais des différences dans les définitions et les méthodologies empêchent encore d'obtenir des données fiables sur l'ampleur du problème.

En 2010, le nombre déclaré d'apatrides (3,5 millions) s'élevait à pratiquement la moitié de celui de 2009, mais cet écart était principalement dû à des changements méthodologiques dans certains pays ayant transmis les informations. Selon des données officieuses, le nombre d'apatrides à travers le monde avoisine plutôt les 12 millions. En août prochain, le HCR lancera une campagne mondiale pour mieux faire connaître le sort des apatrides dans le monde et accélérer les programmes pour leur venir en aide.

– Communiqué plus détaille sur le site du HCR : www.unhcr.fr/4dfbaed82.html

---

Articles plus anciens sur le même thème

HCR : La prochaine présidence européenne doit garantir l'accès à la protection

Communiqué de l'ONU, 23 juin 2009

A l'occasion de la prochaine présidence de l'Union européenne qui coïncidera avec une période « particulièrement critique pour l'avenir d'une politique européenne de l'asile », le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) invite la Suède à mettre à profit sa présidence pour réaffirmer l'importance d'une approche fondée sur les droits en matière de gestion des frontières et de contrôle des migrations.

Dans un communiqué de presse paru mardi, le HCR que indique des « évènements récents » donnent lieu de s'inquiéter de l'engagement européen à garantir un accès à la protection. C'est ainsi que l'Organisation soutient une solidarité renforcée entre les Etats membres de l'UE, pour « porter assistance à ceux qui sont confrontés à des pressions particulières, résultant de l'arrivée de migrants en situation irrégulière et de demandeurs d'asile ».

Le HCR suggère sur ce point le choix entre différentes options incluant « le transfert depuis un Etat membre vers un autre pour des personnes reconnues comme réfugiées ». Il souligne toutefois que « ceci ne devrait pas se faire au détriment de la solidarité avec des pays non membres qui accueillent des populations de réfugiés importantes ».

Les recommandations du HCR mettent également l'accent sur la nécessité d'améliorer la qualité et la cohérence de la prise de décision relative aux demandes d'asile à travers l'UE. « La situation actuelle, dans le cadre de laquelle des demandes d'asile émanant de personnes de même nationalité ayant un vécu identique ont des résultats totalement différents d'un pays à l'autre, met en péril le principe même d'un système européen commun d'asile » a ainsi rappelé William Spindler, porte-parole du HCR.

La présidence suédoise commencera le 1er juillet et durant le deuxième semestre de cette année, l'UE adoptera un nouveau programme multi annuel dans le domaine de la justice et des affaires intérieures qui déterminera le cours de la législation et de la politique européennes sur l'asile de 2010 à 2014.

Le rapport annuel du HCR révèle que 42 millions de personnes sont déracinées dans le monde

Communiqué du Haut commissariat aux réfigiés, 16 juin 2009

Le nombre de personnes déracinées de force en raison des conflits et des persécutions dans le monde atteignait 42 millions à la fin de l'année dernière dans un contexte de net ralentissement des rapatriements et de conflits plus longs conduisant à des déplacements prolongés. Selon le rapport annuel « Global Trends » du HCR rendu public aujourd'hui, le total comprend 16 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile et 26 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Le nouveau rapport indique que 80% des réfugiés dans le monde se trouvent dans les pays en voie de développement, de même que la grande majorité des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – une population que l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés prend de plus en plus en charge. Beaucoup sont déracinés depuis des années et aucune issue n'est en vue.

Bien que le nombre total de 42 millions de personnes déracinées à la fin de l'année représente une baisse d'environ 700 000 personnes par rapport à l'année précédente, les nouveaux déplacements en 2009 – qui ne figurent pas dans le rapport annuel – ont déjà plus que compensé cette diminution.

« En 2009, nous avons déjà connu d'importants nouveaux déplacements, en particulier au Pakistan, au Sri Lanka et en Somalie », a déclaré le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés António Guterres. « Si certains déplacements sont de courte durée, d'autres peuvent prendre des années voire des décennies avant être résolus. Nous continuons à faire face à plusieurs situations de déplacement interne de plus long terme dans des endroits comme la Colombie, l'Iraq, la République démocratique du Congo et la Somalie. Chacun de ces conflits a également produit des réfugiés qui fuient au-delà de leurs propres frontières ».

Le rapport compte 29 groupes différents de 25 000 réfugiés ou plus dans 22 pays, exilés depuis cinq ans ou plus et pour lesquels il n'existe pas de solution immédiate en vue. Cela signifie qu'au moins 5,7 millions de réfugiés vivent dans l'oubli.

Environ 2 millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (« personnes déplacées ») ont été en mesure de rentrer chez eux en 2008, en diminution par rapport

à l'année précédente. Le rapatriement de réfugiés (604 000) a baissé de 17% tandis que les retours de personnes déplacées (1,4 millions) ont chuté de 34%. Solution durable pour les réfugiés traditionnellement la plus importante, le rapatriement représentait le score le plus bas depuis 15 ans. Cette baisse reflète en partie la détérioration des conditions sécuritaires, en particulier en Afghanistan et au Soudan.

« Cela montre que les mouvements de rapatriement à grande échelle observés dans le passé ont décéléré », indique le rapport, notant qu'environ 11 millions de réfugiés sont rentrés chez eux au cours des 10 dernières années – la plupart d'entre eux avec l'aide du HCR.

Le HCR a soumis la candidature de 121 000 personnes dans le cadre de la réinstallation dans des pays tiers en 2008 et plus de 67 000 se sont rendues dans leur nouvelle patrie avec l'aide de l'agence.

Sur le nombre total de personnes déracinées, le HCR s'occupe de 25 millions, dont un nombre record de 14,4 millions de personnes déplacées – contre 13,7 millions en 2007 – et 10,5 millions de réfugiés. Les 4,7 millions de réfugiés restant sont des Palestiniens sous le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Dans le cadre du processus récent de réforme humanitaire des Nations Unies, le HCR a été de plus en plus chargé d'apporter une aide aux personnes déplacées, ce qui s'ajoute à son mandat traditionnel de protection et d'assistance aux réfugiés ayant franchi des frontières internationales. Depuis 2005, l'agence a vu le nombre de personnes déplacées dont elle a la charge plus que doubler.

Selon l'Observatoire des situations de déplacements internes (IDMC), le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays s'est maintenu à près de 26 millions au cours des deux dernières années. Aucune organisation n'en a à elle seule la responsabilité mais les Nations Unies ont introduit une « approche sectorielle » dans le cadre de laquelle, dans les situations de déplacement, les différentes organisations se voient attribuer des rôles en fonction de leur expertise. Pour le HCR, il s'agit de la coordination de la protection, de la gestion des camps et des abris.

« Le fait d'être contraint de fuir votre foyer en raison des conflits ou des persécutions constitue une tragédie, que vous ayez franchi une frontière internationale ou pas », a déclaré António Guterres. « Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une série de conflits internes incessants qui génèrent des millions de personnes déracinées. Le HCR s'engage à coopérer avec l'équipe des Nations Unies et l'ensemble de la communauté humanitaire afin de fournir aux personnes déplacées l'aide dont elles ont besoin, de la même manière que nous le faisons pour les réfugiés ».

La Colombie accueille l'une des populations de personnes déplacées les plus importantes dans le monde, soit environ 3 millions selon les estimations. L'Iraq accueillait quelque 2,6 millions de personnes déplacées fin 2008 – dont 1,4 millions ont été déplacées au cours des trois dernières années seulement. Il existe plus de 2 millions de personnes déplacées dans la région du Darfour au Soudan. Le regain des conflits armés dans l'est de la République démocratique du Congo et en Somalie l'année dernière a conduit à un déplacement total de respectivement 1,5 millions et 1,3 millions de personnes dans chacun des deux pays. Le Kenya a connu de nouveaux déplacements internes massifs au début de l'année, tandis que le conflit armé en Géorgie a contraint 135 000 personnes supplémentaires à fuir leur foyer. D'autres augmentations dans les déplacements en 2008 ont eu lieu en Afghanistan, au Pakistan, au Sri Lanka et au Yémen.

L'année dernière, la population de réfugiés relevant de la compétence du HCR a diminué pour la première fois depuis 2006 en raison des rapatriements librement consentis et de la révision à la baisse des estimations du nombre de réfugiés et de personnes dans des « situations similaires aux

réfugiés » en Iraq et en Colombie. Le nombre de réfugiés en 2008 s'élevait à 10,5 millions, contre 11,4 millions en 2007. Le nombre de demandeurs d'asile déposant une demande d'asile à titre individuel a cependant augmenté pour la seconde année pour atteindre 839 000, soit une augmentation de 28%. L'Afrique du Sud (207 000 personnes) a été le pays recevant le plus de demandes individuelles, suivi par les Etats-Unis (49 000, selon les estimations du HCR), la France (35 000) et le Soudan (35 100).

Les pays en voie de développement ont accueillis 80% de tous les réfugiés, ce qui souligne la charge disproportionnée assumée par ceux qui en ont le moins la capacité ainsi que le besoin de soutien international. Parmi les principaux pays d'accueil de réfugiés en 2008, on trouve le Pakistan (1,8 millions), la Syrie (1,1 millions), l'Iran (980 000), l'Allemagne (582 700), la Jordanie (500 400), le Tchad (330 500), la Tanzanie (321 900) et le Kenya (320 600). Les principaux pays d'origine étaient l'Afghanistan (2,8 millions) et l'Iraq (1,9 millions), qui représentent à eux deux 45% de tous les réfugiés relevant de la responsabilité du HCR. Parmi les autres pays d'origine, on trouve la Somalie (561 000), le Soudan (419 000), la Colombie, qui inclut des personnes dans des situations similaires aux réfugiés (374 000) et la République démocratique du Congo (368 000).

Le rapport complet « Global Trends 2008 » produit par la Section d'appui pour l'information et la coordination sur le terrain (Field Information and Coordination Support Section) du HCR sera accessible sur le site Internet du HCR à l'adresse suivante : www.unhcr.org.

Il faut renforcer l'arsenal de protection des civils en période de conflit armé, selon le secrétaire général de l'ONU

Communiqué de l'ONU, 17 juin 2009

Il est essentiel de continuer à renforcer l'arsenal de protection des civils en période de conflit armé, estime le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans un rapport publié mercredi.

L'année 2009 marque le dixième anniversaire de l'inclusion de la protection des civils en période de conflit armé parmi les questions thématiques examinées par le Conseil de sécurité. La protection des civils occupe aujourd'hui une place importante dans le programme de travail et les délibérations du Conseil, ainsi que les décisions qu'il prend au sujet de pays particuliers, relève M. Ban dans ce rapport remis au Conseil de sécurité.

Mais « l'action sur le terrain n'est pas à la hauteur des progrès accomplis dans les textes et dans le développement des normes internationales », ajoute-t-il.

Face à cet échec, il faut que le Conseil de sécurité, les États Membres et l'ONU se mobilisent plus fermement encore en faveur de la protection des civils et du respect des principes du droit international humanitaire et des droits de l'homme ainsi que du droit des réfugiés sur lequel repose le principe de cette protection, estime le Secrétaire général.

« Dans la pratique, il faut une action déterminée répondant aux cinq défis fondamentaux présentés dans le présent rapport : le respect du droit international par les parties au conflit, en particulier dans la conduite des hostilités ; le respect du droit par les groupes armés non étatiques ; le renforcement de la protection des civils par l'amélioration de l'efficacité et des ressources des missions (maintien de la paix et missions diverses) ; l'accès du personnel humanitaire ; les responsabilités en cas de violation du droit », écrit-il.

Selon lui, le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer dans la promotion d'un environnement

propice à la facilitation de l’accès humanitaire à ceux qui sont dans le besoin.

Il estime que le Conseil devrait condamner systématiquement les restrictions à l’accès humanitaire qui violent le droit international humanitaire et demander qu’elles soient immédiatement levées.

En outre, étant donné la fréquence et la gravité des agressions et autres atteintes perpétrées contre les travailleurs humanitaires, le Conseil de sécurité devrait, selon lui, condamner systématiquement tous les actes de violence et autres formes de harcèlement visant délibérément les travailleurs humanitaires et demander leur cessation immédiate.

Copyright © Site de l’Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article1127